



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 132463

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la particularité de la situation des retraités qui ont cru pouvoir bénéficier de la loi Fillon II mais qui, à ce jour, sont inquiets suite à la suspension de leurs pensions de retraite et pour certains la restitution de pensions dont ils doivent s'acquitter. En effet, le dossier pour bénéficier du dispositif carrières longues permettant le recours à une déclaration sur l'honneur validée par deux témoins prouvait qu'ils avaient travaillé dans leurs jeunes années. Les règles ont été modifiées unilatéralement et de façon rétroactive par les URSSAF et les MSA pénalisant des centaines de salariés. Ainsi les bénéficiaires de cette loi sont dans l'angoisse. Il leur demande les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour relancer cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132463

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3236

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)